



Administration communale

Place de la Trinité, 1 - 7870 Lens

AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public que les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2022 ont été votées par le Conseil Communal en séance publique le 7 juin 2022.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision et ses annexes sont déposés à l'examen du public au service finances, Place de la Trinité, 1 à 7870 Lens. Le texte de cette décision est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Lens, le 13 juin 2022

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale f.f.,
Joycé RENIERS



La Bourgmestre,
Isabelle GALANT

